

Caisse Populaire Desjardins de Havre St-Pierre

BOURSES D'ÉTUDES 2018-2019

1. Objectif

Le programme de bourses d'études de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre a été créé dans le but d'inciter sa clientèle jeunesse à poursuivre des études post-secondaires.

2. Nature des bourses

À l'intérieur de son programme, et ce jusqu'à décision contraire de son conseil d'administration, la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre accordera chaque année :

- 2.1** Une bourse d'études de 2 000 \$ destinée à un étudiant inscrit à temps plein à l'université au niveau du troisième cycle (doctorat).
- 2.2** Une bourse d'études de 2 000 \$ destinée à un étudiant inscrit à temps plein à l'université au niveau du deuxième cycle (maîtrise).
- 2.3** Quatre bourses d'études de 1 000 \$ chacune destinées à des étudiants inscrits à temps plein à l'université au niveau du premier cycle (baccalauréat).
- 2.4** Quatre bourses d'études de 500 \$ chacune destinées à des étudiants inscrits à temps plein dans un CÉGEP ou poursuivant des études collégiales.
- 2.5** Quatre bourses d'études de 500 \$ chacune destinées à des étudiants inscrits à temps plein dans un programme d'études professionnelles.

3. Critères de sélection

- 3.1** Être un membre actif de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre depuis le 1^{er} septembre 2018.
- 3.2** Une copie du relevé de notes **sans échec** pour la session d'automne 2018 (*) (**).
- 3.3** Seules les candidatures soumises via le site www.desjardins.com/bourses seront prises en considération.
- 3.4** Appel de candidatures : 1^{er} au 31 mars 2019.

4. Conditions d'obtention des bourses

- 4.1** Parmi tous les candidats répondant aux critères, un tirage au sort sera fait correspondant au nombre de bourses dans chaque catégorie.
- 4.2** Les boursiers sélectionnés devront fournir une preuve de fréquentation scolaire temps plein (**), pour la session d'hiver 2019 ainsi qu'une photo récente.
- 4.3** La bourse d'études sera remise à l'étudiant ou son représentant en un versement lors de l'assemblée générale annuelle de la caisse qui a lieu le mardi 16 avril 2019 au Portail Pélagie-Cormier à compter de 19h.
- 4.4** L'étudiant ne peut recevoir plus d'une bourse par niveau d'études (universitaire, collégial et professionnel).

5. Comité de sélection

- Un administrateur de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre
- Un représentant du réseau de l'éducation affilié à la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
- Un employé et un gestionnaire de la Caisse populaire Desjardins de Havre St-Pierre.

* Attestation officielle de l'établissement scolaire.

** Être engagé à temps plein en octobre 2018 dans un programme de formation professionnelle d'une durée minimale de 6 mois au sein d'un établissement d'enseignement reconnu. Être engagé à temps plein en octobre 2018 et en février 2019 dans un programme de formation collégial ou universitaire au sein d'un établissement d'enseignement reconnu, ou être réputé aux études à temps plein malgré des études à temps partiel selon la définition de l'Aide financière aux études du gouvernement du Québec.

*** Documents obligatoires à joindre à l'inscription pour qualifier la candidature.

www.desjardins.com/bourses